

Modèle de pièce justificative pour la demande d'agrément
Mon Accompagnateur Rénov'



Modalités de réalisation de l'ensemble des activités¹

Raison sociale de la structure:

En application du 2° de l'article 2 de l'arrêté du 21 décembre 2022² modifié, la sous-traitance des prestations d'accompagnement dans le cadre des missions de Mon Accompagnateur Rénov' est interdite, à l'exception :

- de la sous-traitance de l'ensemble de la prestation confiée à un accompagnateur agréé Mon Accompagnateur Rénov' ;
- de l'audit³ ;
- de la prestation d'accompagnement renforcée⁴.

Le cumul des sous-traitances est interdit, à l'exception de la prestation d'accompagnement renforcée. Le sous-traitant réalisant la prestation ne peut pas la confier à un autre sous-traitant.

Le candidat doit, en complément de ce modèle, transmettre au service instructeur (via la plateforme d'agrément) une copie du ou des contrats de sous-traitance existants.

Description des missions sous-traitées (lien contractuel avec le(s) sous-traitant(s) avec le(s) contrat(s) le cas échéant)

(¹⁰) 5 de l'annexe V de l'arrêté du 21 décembre 2022 modifié relatif à la mission d'accompagnement du service public de la performance énergétique de l'habitat: « la preuve d'un niveau d'activité régulier »

⁽²⁾ Arrêté du 21 décembre 2022 relatif à la mission d'accompagnement du service public de la performance énergétique de l'habitat modifié

⁽³⁾ Mentionné au c de l'annexe I de l'Arrêté précité

(4) Définie en annexe II de l'Arrêté précité